

Burundi/Secteur minier : la fraude beaucoup réduite, mais les défis perdurent

@rib News, 08/08/2017 – Source Xinhua La fraude minière est aujourd'hui réduite de plus de 60% au Burundi, mais le secteur minier est toujours confronté à de nombreux défis, a révélé récemment dans une interview accordée à Xinhua, Jean-Claude Nduwayo (photo), directeur général de l'Office burundais des mines et carrières (OBM) relevant du ministère des Mines. Selon lui, plus d'une année après la mise en place de l'OBM et de ses antennes en 2016, ils ont constaté une augmentation des recettes minières par rapport aux années antérieures. "Ces progrès marqués sont principalement imputables à la baisse du niveau de la fraude minière", a-t-il expliqué.

Illustrant ces avancées, M. Nduwayo a indiqué qu'en janvier 2016, au niveau du trafic des minerais dénommés les "3 T" (coltan, cassitérite et wolframite), la production minière obtenue n'a pas dépassé les 3.497 kg, alors qu'une année après, soit en janvier 2017, la production ad hoc a atteint 69.567 kg, ce qui montre que la production atteinte début 2016 a été multipliée par 20 fois dans un intervalle d'une année seulement. "Ce bond en avant est le résultat d'une sensibilisation menée par l'OMB en direction des populations-cibles avec pour focus les exploitants miniers, mais aussi grâce à une synergie opérationnelle dans le cadre d'une quadrilogie constituée des représentants des populations (résidant près des localités minières), de l'administration territoriale à la base, des forces de sécurité et de l'appareil judiciaire", a-t-il expliqué. Le cas de l'or est aussi parlant, a-t-il affirmé avant de révéler que la quantité exportée au cours des douze mois de l'année 2015, correspond à celle qui a été exportée au cours des cinq premiers mois de 2017. Cependant, a-t-il reconnu, en dépit des progrès déjà enregistrées, il subsiste tout de même des défis en la matière. "Le Burundi n'a pas encore atteint son ultime but, parce que la sensibilisation totale n'est pas encore acquise, de même qu'au niveau du suivi et de l'encadrement des artisans miniers et carriers à cause du crucial problème de manque des moyens de locomotion", a-t-il souligné. L'autre défi soulevé par M. Nduwayo, est aussi le fait que les analyses du laboratoire de l'OBM "ne sont pas encore considérées", parce que ce laboratoire n'a pas encore été agréé sur le plan international. "Certes, le certificat d'accréditation de ce laboratoire manque encore. Toutefois, le Burundi est embarqué dans le processus d'accréditation internationale. En attendant, nous avons besoin d'une maison de grande renommée en la matière pour nous accompagner jusqu'au stade d'une accréditation effective du laboratoire en question", a-t-il renchéri. Pour que le Burundi puisse se doter d'un laboratoire minier reconnu mondialement, a-t-il insisté, il faut qu'en amont les moyens financiers suffisants soient disponibles, et qu'en aval, les travailleurs soient motivés. M. Nduwayo a souligné qu'en dépit de ces défis, les séances de sensibilisation déjà menées depuis juillet 2016 en direction des divers segments de l'administration territoriale burundaise pour faire reculer la fraude minière au Burundi, ont déjà porté leurs fruits. Il a reconnu cependant qu'il subsiste sur le terrain des manœuvres pour contourner les mesures prises pour juguler la fraude minière au Burundi. M. Nduwayo a souligné que le contrôle n'est pas facile au Burundi même en situation de flagrance criminelle dans la mesure où on a affaire à des minerais "mixtes" ou à des minerais "tous venants" pour lesquels il s'avère difficile de quantifier ou déterminer la valeur financière correspondant exactement aux minerais saisis pour cause de fraude. La stratégie utilisée pour reculer la fraude minière au Burundi se veut "clandestine" pour éviter de mettre en danger la vie des "dénonciateurs" en la matière, a-t-il affirmé. Au chapitre des défis, M. Nduwayo a cité également l'insuffisance du personnel de terrain et le manque de clarté du code minier en vigueur sur l'exploitation minière semi-industrielle "très recherchée sur terrain" et qui aujourd'hui largement réclamée par des populations implantées dans les régions minières du Burundi. Pour lui, il est impératif d'amender certaines clauses du code minier burundais pour y inclure notamment la rubrique d'exploitation semi-industrielle et introduire de la clarté sur l'exploitation des carrières pour des "fins propres et non commerciales". Interrogé sur l'état des lieux du potentiel minier burundais, M. Nduwayo a signalé que le Burundi abrite beaucoup de minerais et de produits carriers, qui ne sont pas encore exploités, comme c'est le cas du nickel, ou pas encore évalués, comme la cassitérite, la colombo-tantalite et la wolframite. D'après M. Nduwayo, le défi du moment est le manque du potentiel énergétique et des infrastructures telles que les chemins de fer, parce que les minerais tels que le nickel se transporte par les canaux des voies ferrées et maritimes.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});